

## SÉANCE DU 30 JUIN 2015

-----

### Ordre du jour :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières,
- Convention avec le Conseil Départemental,
- Compteurs sectoriels,
- Terrain conjoints SAMOUR,
- Questions diverses.

Le trente juin deux mil quinze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Madame COURRIOUX - Monsieur CHAUVIN - Madame TURUNEN - Messieurs SIMON - PINON - AMIOT - LAIGNEAU - BOUTON - BEAUCHET - COURRIOUX - Madame BOLINET - Monsieur GAULLIER - Madame BEAUFILS.

Absente excusée : Madame DOISNE.

Secrétaire : Madame BEAUFILS.

-----

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES

Le Conseil Communautaire de la Sologne des Rivières a modifié ses statuts notamment son article 5 concernant les compétences obligatoires.

La rédaction a été rectifiée comme suit :

#### Habilitation statutaire

Création et gestion d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« En outre la Communauté de Communes Sologne des Rivières peut se voir confier par une ou plusieurs autres communes, l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme par voie de convention en application des articles R 410-5 et R 423-15 du Code de l'Urbanisme ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts ci-dessus.

### CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Lors de sa séance du 13 avril dernier, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre des amendes de police pour un aménagement sécuritaire rue de Salbris.

Cet aménagement ayant lieu sur une route départementale, il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental afin de bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA sur les travaux.

Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, à passer une convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de sécurité rue de Salbris et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

.../...

### COMPTEURS SECTORIELS

Le Conseil Municipal valide le marché concernant la mise en place de compteurs sectoriels avec l'entreprise VEOLIA pour un montant de 58 465,00 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

### TERRAIN CONSORTS SAMOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Maître PAVY concernant les terrains de la famille SAMOUR rue de Salbris.

Le fond de la parcelle est distant d'environ 30 mètres du chemin du Gué du Poirier.

Il est demandé au Conseil Municipal s'il serait possible d'obtenir le bénéfice d'une servitude d'accès sur la bande de terrain appartenant à la commune, jouxtant cette parcelle, afin de déboucher sur le chemin du Gué du Poirier.

De nombreuses canalisations et regards se situant dans cette parcelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas créer de servitude sur ce passage communal.

### QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements à la Commission Communication concernant la rédaction du bulletin communal distribué ce jour.
- Une cérémonie aura lieu vers le 18 juillet pour la remise des logos « village préféré des Solognots » aux commerçants par le journal Le Petit Solognot. La date sera précisée dans les prochains jours.
- Chemin de Maubertin : Monsieur CHAUVIN expose le tracé proposé aux riverains notamment au niveau de l'île. La commission se réunira prochainement pour élaborer le cahier des charges.
- Salle des Fêtes : la barrière à l'arrière du bâtiment sera ouverte lors des locations afin d'assurer une sortie de secours dans les meilleures conditions.